

**AFSCA**

**Direction « Santé animale et Sécurité des Produits animaux »**

**DG Politique de Contrôle**

### **Covid19-Mesures en Belgique et activités des vétérinaires agréés**

Chers Confrères, Chères Consœurs,

Suite à la situation et aux mesures de restrictions liées au Covid19 en Belgique, et plus particulièrement depuis les décisions de confinement de la population prises ce 17 mars en soirée par le Gouvernement, des questions légitimes se posent quant à l'exécution des missions officielles que sont tenu(e)s d'exécuter les vétérinaires agréé(e)s, en particulier chez les éleveurs/éleveuses avec qui ils/elles ont des contrats d'épidémio-surveillance et/ou de guidance.

L'Agence, en concertation avec les autres acteurs concernés (autres Autorités et ARSIA/DGZ en particulier), vous informera très prochainement des activités à prester par les vétérinaires agréés devant ou non être maintenues, et selon quelle priorité, en vue d'assurer la sécurité de la chaîne alimentaire et la santé des animaux/troupeaux.

Les secteurs concernés sont en effet considérés comme cruciaux et les services qui y sont liés sont, de manière générale, considérés comme essentiels par le Gouvernement et ne sont donc pas directement touchés par les mesures de confinement. Il faut cependant bien sûr tenir compte de la situation, de certaines règles de prudence, de priorités, de conditions logistiques (disponibilité des personnes et des moyens, chez les vétérinaires et les labos), etc, le tout dans un juste équilibre.

C'est en fonction de ces éléments que des instructions pratiques seront décidées et vous seront communiquées dès que possible.

L'exécution correcte et efficace de l'épidémio-surveillance en général notamment reste cependant essentielle et doit guider nos actions à tou(te)s.

Soyez assurés de notre soutien en ces moments si particuliers.

Direction « Santé animale et Sécurité des Produits animaux »

DG Politique de Contrôle – AFSCA